



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

07/09/2022

Présents : M. ROUX Alain, M. HENON Christian, Mme NOIR Magali, M. LOPEZ CONTRERAS Jean-Louis, M. PONCET Jean-Paul, M. GUFFON Alain, Mme PAGNIER Sophie, M. MARCHAND Rémi, Mme NOEL Sylviane.

Étaient absents excusés : M. MASSARIA Vincent, Mme RICHARD Fanny.

Secrétaire de séance : Mme NOIR Magali

Mme RICHARD Fanny a donné son pouvoir à Mme NOIR Magali

Début de la séance à 18h15

1 – Election d'un Adjoint

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 mai 2020, le conseil Municipal a fixé à trois le nombre des Adjoints au Maire.

Informe que par courrier reçu le 25/08/2022 Monsieur MASSARIA Vincent a présenté sa démission de ses fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire.

Informe également que le 29/08/2022, Monsieur le Sous-préfet de Bonneville a accepté sa démission.

Il est donc procédé à un vote pour remplacer M. MASSARIA.

2 conseillers municipaux se sont portés candidats :

ROMAND (née PAGNIER) Sophie : 8 voix

PONCET Jean-Paul : 2 voix

Vote blanc : 0

Mme ROMAND (née PAGNIER) Sophie est installée immédiatement dans ses fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire.

2 – Etat d'assiette coupe de bois 2023

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts de Haute-Savoie, concernant les coupes à asséoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Ces propositions de coupes et de modalités de vente figurent sur le tableau ci-dessous :

Etat d'assiette des coupes 2023 proposées par l'ONF :

Parcelle	Type coupe (1)	Vol. (m3)	Surface en hectare	Année prévue par le plan d'aménagement	Année proposée par l'ONF	Sur pied
40	AS	40	0.2		2023	x
43	AS	70	0.2		2023	x
44	IRR	110	1		2023	x
46	IRR	69	1.5		2023	x
47	IRR	427	3.5		2023	x
48	IRR	79	1.8		2023	x
49	IRR	170	2		2023	x
8	IRR	187	5.9		2023	x

le Conseil Municipal, à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire et :

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes sur pied ;

3 - Décision modificative n° 1 : Budget principal 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de corriger le montant du budget 2021 comme suit :

Fonctionnement dépenses :

Compte 7392221/014 : + **4 200 €**

Compte 6218/012 : + **30 000 €**

Compte 6558/65 : - **34 200 €**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative de révision de crédits du Budget principal 2022 ci-dessus.

4 - Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité à la sous-préfecture de Bonneville.

5 – Demande d'aide – Travaux Sylvicoles – Programme Sylv'ACCTES

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ Dépenses subventionnables : Intervention en futaie irrégulière parcelle 58 et éclaircie sous forme de travaux parcelles 7 et 10 pour 7 732 €

* Montant de l'aide sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : 3 295 euros

* Montant total des aides : 3 295 euros

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement présenté.

6 - Signature d'une convention avec la commune de Scionzier

Cette convention comporte une part de réciprocité au travers de la prise en compte de ces éléments suivants :

- La Commune de Nancy-sur-Cluses accorde un forfait de ski journalier à chaque élève de l'école Municipale de Scionzier et la gratuité ainsi que la mise à disposition une fois par an de l'une de nos salle communale (salle polyvalente ou salle du foyer de ski).
- A titre de réciprocité, la Commune de Scionzier accorde aux enfants de notre Commune qui souhaitent s'inscrire à l'école Municipale de Scionzier, les mêmes conditions tarifaires qu'aux enfants des familles résidant à Scionzier.

La convention est signée pour une durée d'un an et est révisable chaque année avant le début des inscriptions à l'école Municipale de Scionzier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve les termes de la convention de prestation de services avec la Commune de Scionzier

QUESTIONS DIVERSES :

Recrutement, départ :

- Suite au départ d'Estelle LETY, nous avons recruté M. CADEL Michaël pour un CDD de 2 mois.
- Aurélien MERLE sera au déneigement cet hiver sur la commune.
- Nous avons encore un poste à pourvoir pour le recensement du 19 janvier au 18 février 2023
- Le recrutement pour les remontées mécaniques est ouvert.

Poubelles :

- Les points d'apports volontaires (PAV) seront tous enlevés ainsi que les containers à roulettes sur la commune pour n'avoir qu'un point à Cusson. Cela prendra effet le 15 septembre.
- La réalisation technique des PAV à Cusson est faite par la 2CCAM.
- Une étude est en cours afin de mettre un PAV au début de la D119 vers le jeu de boule.
- Le nombre de PAV à Cusson sera affiné avec le temps. Ils seront peut-être enterrés dans le futur.

Bâtiments :

- 3 abris pour les ordures ménagères ne servent plus et donc vont être réhabilités :
 - Celui de Cusson : pour l'abribus de ce même chemin
 - Celui des Cruz : pour les Chavannes en faisant attention au déneigement.
 - Celui de la rue de la mairie pourrait servir en partie à un système de garage à vélo pour l'école.
- L'horloge de la chapelle de Romme est en train d'être restaurée. In fine, elle sera mise en place et le système de cloche fonctionnera pour novembre.

Cimetière :

- Nous avons 3 caveaux neufs et le système de drainage est en cours.
- Les allées vont être refaites à neuf, date prévue de fin de travaux : 1^{er} novembre.

Eclairage :

- Nous allons changer les ampoules des lampadaires de toute la commune en LED afin de faire des économies. Cela s'échelonnara en 3 ans.

Assainissement :

- Les travaux d'assainissement ne commenceront qu'à partir d'avril 2023 car la société rencontre un gros problème d'approvisionnement sur la fonte.

Voirie :

- En ce qui concerne le passage du bus à Cusson, une étude est en cours afin de faire un passage piéton et des zébras pour que les voitures ralentissent.
- La réfection de la chaussée au niveau de l'arrêt de bus à Romme, rue de la Marquisade, rue de la Mairie et chemin du Carré est en cours. Les travaux finiront fin de semaine.

Ecole :

- Nous avons 47 élèves cette année avec 22 maternelles/CP et 25 CE/CM.
- Amélie GOUCHON accompagne désormais les élèves dans le bus tous les matins et les soirs après l'école.
- Création d'une classe bleue afin que les élèves, pendant une semaine complète, effectuent un cycle piscine. Cela leur permet de ne plus avoir l'appréhension dans l'eau.
- Il est proposé aux parents qui le souhaitent, de faire une visite de la nouvelle garderie pendant ou à la fin d'une réunion de classe.

Bois :

- L'état de la forêt à Nancy s'est dégradée en quelques années à cause de la sécheresse, des tempêtes et au scolyte.
- Les 2 tempêtes nous ont obligés à exploiter en 2 ans ce que nous faisons en général en 6 ans.

Eau :

- Les travaux des captages dans toute la commune ont fait qu'il n'y a pas eu de problèmes d'alimentation en eau jusqu'à maintenant.
- Une étude est en cours pour peut-être faire un système de stockage d'eau au Moulin (Retenues, cuves ou réservoirs).

Divers :

- Un rassemblement aura lieu pour octobre rose le 22 octobre. La commune du Reposoir nous accompagnera en vue de faire peut-être une randonnée entre nos communes mais la réflexion est toujours en cours.

Fin de séance 20h05